



Délibération 2023-478

Tenue du débat des orientations budgétaires 2023

Extrait du registre des délibérations du comité syndical Vendredi 3 Mars 2023

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Vendredi 3 Mars 2023 à 10 heures en présentiel et par visioconférence sur convocation du 21 février 2023 expédiée par courriel du 22 février 2023.

La séance est présidée par Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM.

Est désignée Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	8	0	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires et suppléant : en présentiel

M. Pierre VOGT	conseiller régional - Région Normandie Président du SMANM
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS	conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
M. Antoine DELAUNAY	conseiller départemental - canton Avranches
M. Guillaume HEDOUIN	conseiller régional - Région Normandie
Mme Nathalie PORTE	conseillère régionale – Région Normandie
Mme Claire ROUSSEAU	conseillère régionale – Région Normandie

Membre titulaire et suppléante : en visio

Mme Marie-Françoise KURDZIEL	conseillère régionale – Région Normandie
M. Yvan TAILLEBOIS	conseiller départemental – canton Granville

EXCUSES

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN	conseillère départementale – canton Avranches
Mme Marie-Pierre FAUVEL	conseillère départementale – canton Condé Sur Vire
M. Gilles LELONG	conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5
Mme Marie-Hélène ROUX	conseillère régionale – Région Normandie

...

Tenue du débat des orientations budgétaires 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir le débat des orientations budgétaires ;

Vu le rapport du débat des orientations budgétaires 2023 présenté et explicité en séance ;

Considérant les échanges des élus ;

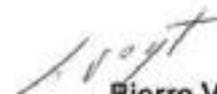
Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

- **prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2023 à l'appui du rapport préalablement transmis aux membres et figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**


Pierre VOGT





Maison de la
Normandie
& de la Manche



Comité syndical
3 mars 2023

RAPPORT N° 476
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2023



RÉGION
NORMANDIE



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2023. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement ;
- les perspectives pour le projet de budget, visé pour l'exercice.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2023 à venir et mesure les impacts, sur les années à venir, des projets pour un bon fonctionnement de la structure et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du Syndicat Mixte Association maison de la Normandie et de la Manche.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. le contexte général : macro-économique, le Syndicat et le bilan des actions 2022
2. l'évolution de la situation financière et les orientations 2023



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 – LE CONTEXTE :

- 1.1 - Le syndicat mixte du SMANM, rappel historique, objectifs généraux
- 1.2 - Environnement macro-économique et particularités locales

2 – LA SITUATION FINANCIERE FIN 2022 :

- 2.1 - Structure des dépenses et des recettes et recettes de fonctionnement
- 2.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2018
- 2.3 - Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2018
- 2.4 - Evolution de l'épargne
- 2.5 - Les investissements 2022
- 2.6 - Le résultat de clôture

3 - LES ORIENTATIONS 2023

- 3.1 - Les dépenses de fonctionnement pour 2023
 - 3.2 - Les dépenses d'investissement pour 2023
- FOCUS : Les actions du SMANM prévues pour 2023
- 3.3 - Evolution de la rémunération du personnel
 - 3.4 - Les recettes pour 2023

4 - LES PERSPECTIVES

- 4.1 - Des dépenses exceptionnelles à prévoir en 2024
- 4.2 - Des dépenses à prévoir dans le futur



1. CONTEXTE

1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU SMANM

HISTORIQUE

C'est en 1995 que fut décidée la création d'une « Maison de la Normandie et de la Manche » à Jersey, conjointement par les élus du conseil général de la Manche et du conseil régional de Basse-Normandie. Le projet de la création d'une représentation permanente de la Normandie dans les îles Anglo-Normandes a bénéficié d'un contexte favorable de coopération et du soutien des autorités jersiaises et de l'agrément du Ministre des affaires étrangères du moment, M. Alain JUPPE.

Aujourd'hui, la Maison de la Normandie et de la Manche dépend d'un syndicat mixte, le SMANM, qui est administré par la Région Normandie et le Conseil Départemental de la Manche.

COMPOSITION

Le Syndicat Mixte Association Normandie Manche SMANM est administré par un comité dont la composition est faite de délégués nommés par chacune des assemblées représentées : le conseil départemental et le conseil régional.

Le renouvellement des conseillers départementaux ou des conseillers régionaux donne lieu, dans les trois mois qui suivent, au renouvellement du comité syndical du SMANM et à la réélection du bureau. La présidence est assurée soit par un représentant élu du conseil régional, soit par un représentant du conseil départemental tandis que la vice-présidence est assurée par l'autre collectivité.

MISSIONS

La Maison de la Normandie et de la Manche est chargée d'assurer la continuité des relations diplomatiques entre les collectivités qu'elle représente et les instances des îles Anglo-Normandes et de développer des liens économiques, environnementaux, culturels et touristiques entre la Normandie et les îles.

Bien que basé à Jersey, le bureau est actif dans le développement de relations et d'actions avec l'ensemble des îles Anglo-Normandes.



1. CONTEXTE

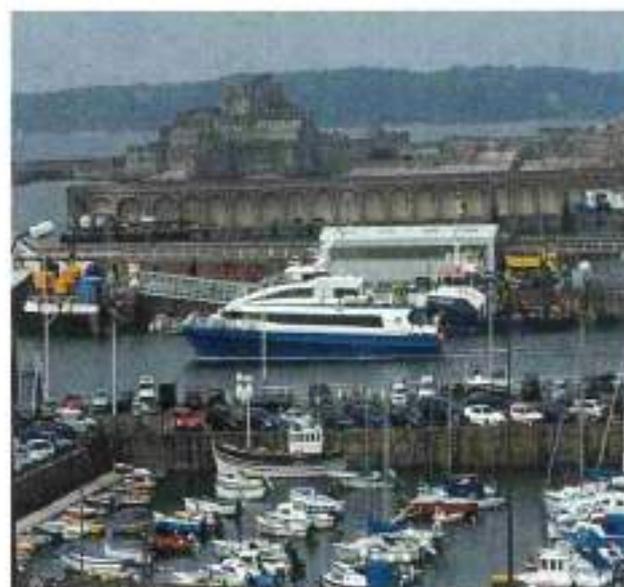
1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

Du fait de son rôle international, le SMANM subit doublement les conséquences de la pandémie et de la guerre en Ukraine :

- directement, comme tous les acteurs institutionnels,
- indirectement, du fait des différentiels entre les économies de la France, où l'inflation est encore relativement contenue (5,8 % en un an en août), du Royaume Uni et des Iles Anglo-Normandes.

Le bureau d'activité du SMANM étant situé sur l'île de Jersey (et fonctionnant tout au long de l'année), les particularités locales et le contexte ilien pèsent fortement sur le budget :

- niveau de vie très élevé par rapport à la France,
- rareté de l'immobilier amenant une forte spéculation locative et un déficit de logements à loyers abordables,
- importations par bateaux des biens & matières premières impactées par l'augmentation du coût des transports,
- obligations locatives particulières, comme le ravalement extérieur et intérieur tous les 4 ans.



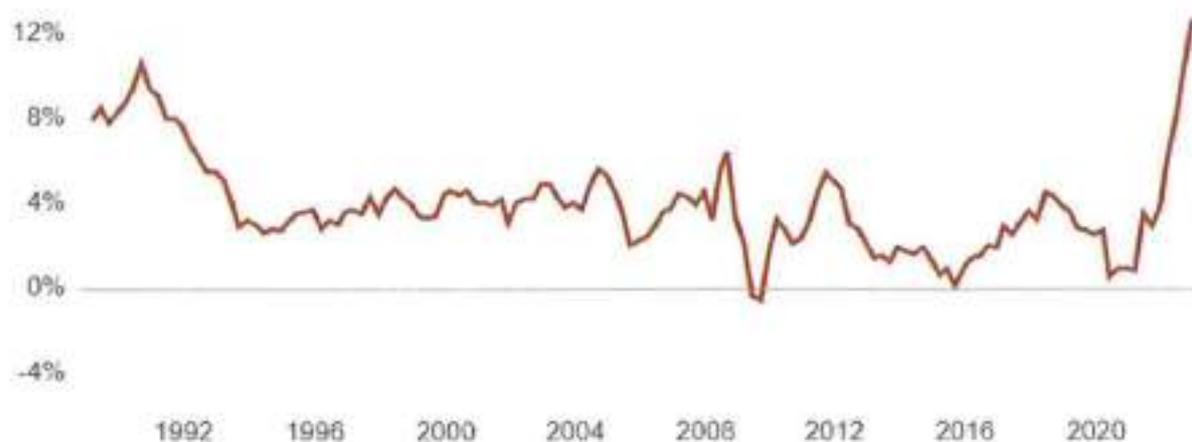


1. CONTEXTE

1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

Jersey a relativement mieux résisté aux chocs liés à la Covid et à la guerre en Ukraine que le Royaume-Uni notamment grâce à une économie plus dynamique. Néanmoins, l'île enregistre tout de même une inflation record de 12,7% en décembre 2022 (la plus élevée depuis la première publication de ce taux en 1989).

Jersey RPI annual inflation rate



Source: Statistics Jersey, [download the data](#)

Des conséquences de l'inflation devraient donc encore être présentes en 2023 sur les comptes des collectivités locales du fait de la revalorisation difficilement évitable de nombreux contrats (prestations de services, électricité...). De plus, la masse salariale absorbera sur une année pleine l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022.

La particularité du budget du SMANM est sa forte exposition à l'évolution du taux de change livre jersiaise/euro. En effet, près de 40 % des dépenses de fonctionnement du SMAMN s'effectue en livres. La projection budgétaire du débat d'orientation budgétaire (DOB) est basée sur un taux de change de 1,20 (le taux moyen sur 2022 était de 1,18).

Les orientations 2023 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte.



2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

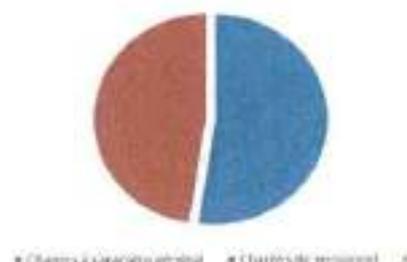
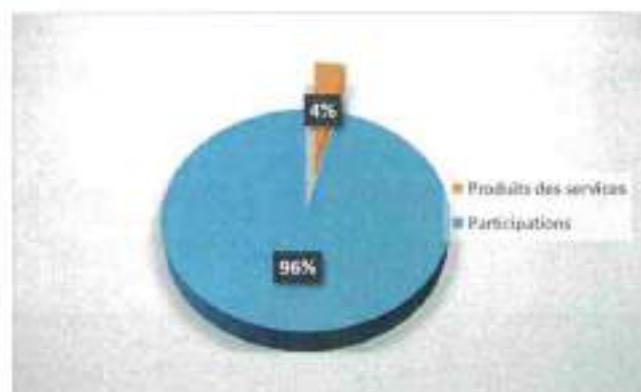
2.1 STRUCTURE DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données 2022

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

52,41 % des dépenses courantes concernent les dépenses de personnel et 31,66 % sont consacrées aux charges locatives.

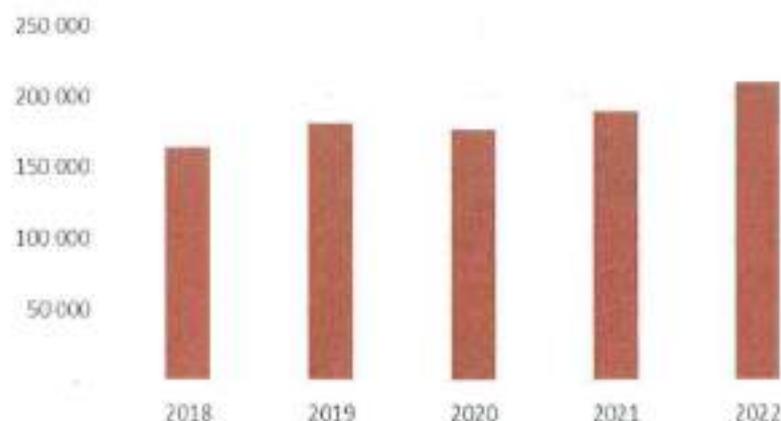
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les participations de la Région et du Département représentent 96 % des recettes de fonctionnement.

2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT depuis 2018

Evolution des dépenses courantes



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur la période 2018 - 2022 (hors frais financiers) : +28% :

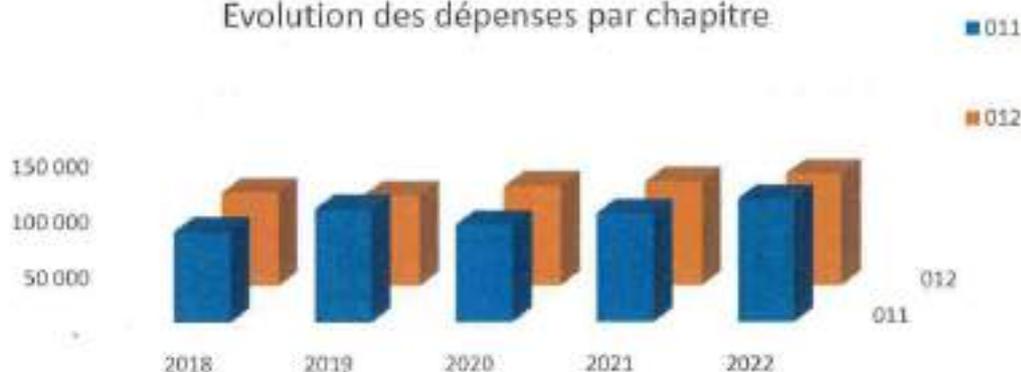
- forte progression des loyers,
- mise à disposition du service mutualisation et des Ressources humaines

Les dépenses sont contenues (+ 10% entre 2021 et 2022) malgré la reprise et l'inflation



2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

Evolution des dépenses par chapitre

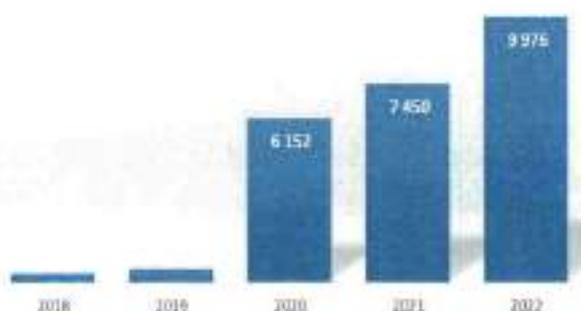


En 2018, les dépenses de personnel (chap. 012) sont plus faibles en raison du départ du directeur, mais elle remontent à nouveau en 2019 puis 2020 avec l'arrivée de l'assistante et la mise en place de la MAD des services mutualisation et RH. En 2022, l'augmentation est marquée par la hausse du point d'indice et la régularisation exceptionnelle des frais de la MAD.

La hausse du coût des logements, survenue principalement en 2019 et 2022 est particulièrement visible au chapitres des charges à caractère général (chap. 011).

2.3 ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT depuis 2018

Evolution des recettes courantes



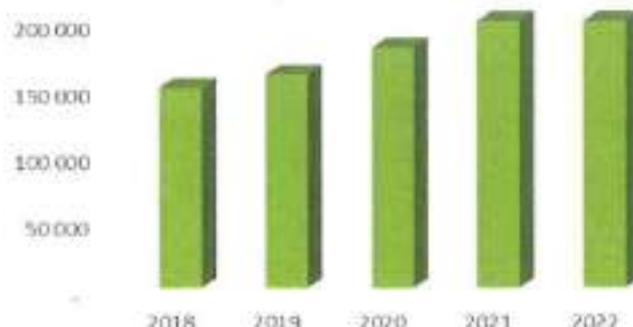
Les participations ont du être augmentées pour maintenir le syndicat, mais restent stables en 2021 et 2022.

Hors participations

Les recettes de fonctionnement sont en forte évolution sur la période 2020-2021.

Cette augmentation en 2022 est liée à l'activité de la boutique qui s'est maintenue et développée malgré la crise COVID, mais aussi en 2022 aux gains de change.

Evolution des participations





2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

2.4 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION



En 2018 et 2019, les recettes de fonctionnement (y compris les participations) sont inférieures aux dépenses. Cette situation n'était pas viable si elle avait dû être pérenne et a engendré une nécessaire augmentation des participations statutaires.

La tendance s'inverse à partir de 2020, quand les recettes sont supérieures aux dépenses permettant ainsi de dégager une capacité d'autofinancement. Cette baisse exceptionnelle de dépenses s'explique par le contexte lié à la pandémie. Plusieurs actions du SMANM ont été annulées en raison de fermeture des frontières, confinements et restrictions en France et à Jersey.

Il faut souligner que, depuis 2012 et à l'exception des années 2020 et 2021 (ralentissement de l'activité à cause de la pandémie), l'équilibre budgétaire s'opère uniquement grâce à des prélèvements réalisés à partir de l'excédent de fonctionnement, les participations statutaires annuelles des collectivités ne couvrant pas les dépenses de fonctionnement.

La situation reste fragile puisque en 2022, les dépenses sont au même niveau que les recettes. Cela s'explique néanmoins par la régularisation de certains frais de gestion (imputés au 6218 en 2022).



2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

2.5 LES INVESTISSEMENTS 2022

		Voté 2022	CA 2022 anticipé
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	451,24
21	Immobilisations corporelles	15 986,00	4 772,45
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	<i>Reports</i>	<i>0,00</i>	
	Charges courantes	21 986,00	5 223,69

Le budget du SMANM est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses d'investissement consistent à renouveler le mobilier des locaux du SMANM ou des appartements du personnel lorsqu'il est usagé ou défectueux. Il permet également de doter les agents d'équipements informatiques pour une optimisation du fonctionnement de la structure.

Certains investissements envisagés en 2022 n'ayant pu être qu'en partie réalisés, ils seront reportés en 2023.

Les besoins de financement de la section d'investissement sont principalement couverts par le report du résultat N-1 de la section d'investissement qui s'est élevé à 21 102 € en 2022 et qui devraient s'établir à 18 379 € pour 2023.



2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

2.6 LE RÉSULTAT DE CLOTURE

Pour rappel, le SMANM n'a pas contracté d'emprunt et n'a aucune dette. La majeure partie des investissements se fait grâce aux participations complétées par l'autofinancement.

Le résultat prévisionnel de clôture maintient une réserve tout en étant moindre qu'en 2021, là encore en raison de la régularisation des charges de personnel. Mais au regard des dépenses qui s'annoncent, notamment l'évolution des dépenses de fonctionnement, une attention toute particulière sera portée sur ce point.

Le résultat positif de clôture prévisionnel au terme de l'année 2022 devrait approcher la somme de 22 103 € à un niveau quasi-équivalent de celui déjà constaté en 2022 (hors régularisation du 012).



3. ORIENTATIONS 2023

Sur la période 2018-2022, période dont l'analyse est difficilement exploitable de par le phénomène covid, nous pouvons tout de même observer un certain nombre d'efforts réalisés afin de contenir les dépenses courantes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement (recettes « d'activité » hors participations) sont quant à elles en progression ces trois dernières années.

Néanmoins, l'augmentation mécanique et contextuelle des dépenses de fonctionnement fragilise la capacité financière du SMANM. L'excédent reporté devrait rapidement s'épuiser (il permettait jusque là d'assurer l'équilibre du budget) et les prévisions à venir notamment pour 2024 (dépense exceptionnelle de ravalement obligatoire des bâtiments, augmentation de loyers/renouvellement de baux) posent la question de l'augmentation de la participation statutaire pour préserver le fonctionnement de la structure.

3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023

Dans la continuité des actions menées en 2022, il est de nouveau envisagé de participer à un certain nombre de manifestations culturelles sur les îles. Temps fort avec l'organisation (en lien avec des partenaires locaux) du « French Festival » à Jersey et Guernesey. Ce festival biennal a pour but de promouvoir les liens artistiques et culturels avec la France grâce à un programme pluriel et festif accessible au plus grand nombre.

Pour des raisons d'organisation, Le French Festival Jersey aura lieu du 12 au 16 juillet. Le French Festival Guernesey aura lieu en septembre (dates à confirmer).

La participation financière du SMANM prévue est de 2 000€ pour le Festival de chaque île (afin de respecter un équilibre dans la coopération) et sera intégralement dédiée aux frais d'artistes normands (cachets, déplacements...).





3. ORIENTATIONS 2023

En parallèle, la Boutique poursuit son activité et, si elle génère quelques recettes particulièrement lorsque que les agents tiennent un stand lors des marchés, il lui faut au préalable toujours s'approvisionner en produits normands, mais aussi en renouvelant son offre pour attirer un peu plus de clientèle.



3.2 LES DEPENSES D' INVESTISSEMENT POUR 2023

Il est envisagé de doter la boutique d'un logiciel de caisse permettant ainsi une sécurisation des process. En l'absence de logiciel adapté aux besoins de la comptabilité en double devise, la régie utilise actuellement des tableaux Excel or cet outil connaît aujourd'hui ses limites.

Cet investissement est à l'étude (devis en cours) mais pourrait représenter une somme importante en investissement au vu des besoins de programmation d'un outil « sur mesure ».

Enfin, il est prévu de remplacer certains équipements défectueux dans les appartements (lave-linge, four...) pour un total de 1 600€.



Actions SMANM

1

2023



Thèmes

Actions majeures

Institutionnel

Budget estimé : 1 500€



- Accompagnement des élus & délégations
- Echanges avec les services des IAN, CDSO & Région
- Veille et transmission d'infos (notes, rapports, revue de presse...), rédaction de courriers et traductions
- Réseau local & représentation de nos collectivités lors de cérémonies nationales (18 juin, 14 juillet...)
- Sommet Annuel à Guernesey le 22 septembre 2023

Transport & Environnement



- Promotion des liaisons maritimes Manche/IAN
- Accompagnement MIE dans discussions avec Part of Jersey
- Visite Environnement à Guernesey (28 avril TBC)
- Etat des lieux sur les politiques environnementales des IAN

Développement Economique & Attractivité

Budget estimé :

- 6 000€ - Boutique
- Logiciel caisse (Invest.)
- 300€ - Marchés



- La Boutique Normande :
 - Nouvelles commandes de produits
 - Achat d'un logiciel adapté de gestion ventes et stocks
- 3 marchés normands à Jersey (juillet, sept. et décembre)
- Visite technique agricole à Jersey le 5 mai (TBC)
- Accompagnement d'entreprises sur les procédures post-Brexit
- Visite de délégation des Jeunes Normands Conquêteurs à Jersey les 19 et 20 mai (TBC)
- Visite Economique d'une délégation jersiaise en Normandie

Education & Francophonie

Budget estimé :

- 50€ - Eisteddfod
- 1 700€ - Le Rocher



- Suivi des projets éducatifs et lien avec les partenaires institutionnels :
 - Ministères de l'Education des îles, Académie de Normandie, Université de Caen
- Facilitateur d'échanges auprès des écoles
 - visites (Henri Brunet et Hambye le 22 juin...)
- Membre organisateur de l'Eisteddfod Jersey (24 et 25 janv.)
- Membre du Comité de l'Alliance Française
- Rédacteur en chef du journal le Rocher (3 éditions prévues)

Jumelages



- Suivi et aide aux comités de jumelages
- Jeux inter-jumelages le 24 juin à Granville
- Membre du Comité de Jumelage St Helier/Auranches



Actions SMANM

2023



Thèmes

Actions majeures

Tourisme & Communication

Budget estimé : 2 200€



- Accueil et renseignements des visiteurs
- Mise à jour de l'espace d'information touristique
- Newsletters mensuelles
- 5 vitrines thématiques :
 - Equitation (depuis le 17 janvier)
 - Exposition Joseph Le Dieu (4 au 31 mars)
 - Normandie et Couronne d'Angleterre (1 mai au 1 juin)
 - Nautisme : Rolex Fastnet, 100 ans Marité, Armada, Transat Jacques Vabre, TDPM (2 juin au 31 octobre)
 - Fêtes de fin d'année (novembre à mi-janvier 2024)
- Publications réseaux sociaux, site internet, magazines locaux, communiqués de Presse
- Présentation du SMANM (USA...)

Culture

Budget estimé :

- 2000€ - French Festival Jersey
- 2000€ - French Festival Guernesey
- 2000€ - Corns Riots Jersey



- Suivi des projets de coopération culturelle :
 - Promotion des Parlers normands
 - Partenariat Jazz sous les Pommiers
 - 100 ans du Marité
- French Festival 2023 à Jersey (autour du 14 juillet)
 - Co-organisateur et financeur
- French Festival 2023 à Guernesey (septembre TBC)
- Participation aux Corns Riots 2023 à Jersey (septembre 2023)



Sport



- Aide pour l'organisation des étapes anglo-normandes du Tour des Ports de la Manche : Guernesey - 11 & 12 juillet et Jersey - 13 & 14 juillet
- Aide à la demande :
 - Rencontre Rugby à Jersey (25 & 26 mars 2023)

Administratif



- Comités Syndicaux
 - DOB (mars), Budget (avril), septembre, decembre..)
- Régie d'avances et de recettes
- Rapports d'activités (mensuels, semestriel et annuel)
- Suivi des travaux, contrats, demande de devis...
- Travail sur la classification des postes et le transfert des charges locatives (3e trimestre 2023)
- Mise en place de procédures, rangement, divers...



3. ORIENTATIONS 2023

3.3 ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Dans la continuité de la sécurisation des procédures RH et après avoir revu en 2022 le règlement sur le temps de travail, une étude concernant les fluides et autres charges locatives payés actuellement par le syndicat en lieu et place des agents, a été effectuée.

Après échanges avec le président, il en ressort les dispositions suivantes :

- Transfert des sommes consacrées aux dépenses de fluides et de charges locatives vers une revalorisation proportionnelle de l'IFSE des 2 agents qui paieront désormais les factures ;
- Requalification des postes de la directrice (actuellement en cat. B) et de l'assistante (actuellement en cat. C) respectivement en postes de catégorie A et B, comme cela était le cas jusqu'en 2018.

Ces mesures, permettant de conserver l'attractivité des postes et de mettre le syndicat en conformité avec la réglementation, s'appliqueront au 3^{ème} trimestre 2023, mais nécessitent préalablement des démarches administratives (transformation de postes, saisine du comité social territorial du Centre de Gestion, révision de la délibération relative aux RIFSSEP).

Le coût supplémentaire lié à la requalification des postes et à la revalorisation du régime indemnitaire devrait s'évaluer (pour une mise en œuvre au 01.09.2023) à + 750 € pour l'année 2023 et à + 2 260 € en année pleine.

Enfin, si les 2 personnels en poste devaient réussir le concours correspondant à cette reclassification, puis être nommés, le surcoût pour le SMANM en année pleine s'élèverait à 6 400 (régimes indemnitaires et nouveaux classements indiciaires inclus).

À noter : la nouvelle législation jersiaise qui impose aux européens d'obtenir permis de travail et visa pour venir travailler à Jersey, requiert également un salaire plancher pour les employés qualifiés de £30 000 par an (brut jersiais correspondant au net imposable français). Le SMANM, se basant sur le cas de l'Alliance France, espère obtenir une dérogation à £20 000/an mais ce montant minimal pose un problème de comptabilité avec la grille salariale des catégories C.



3. ORIENTATIONS 2023

3.4 Les RECETTES POUR 2023

Les recettes attendues pour 2023, en FONCTIONNEMENT, sont constituées des participations, à hauteur de 200 000 €, auxquelles s'ajouteront les produits issus des ventes de la boutique et des marchés pour environ 5 000 € (sommes non garanties).

En INVESTISSEMENT, les recettes sont composées essentiellement du solde reporté de la section d'investissement pour 18 379 €, mais aussi des amortissements (2 738 €) et du fonds de compensation de la TVA (250 €).

Compte-tenu des dépenses envisagées, il est probable qu'il soit nécessaire d'utiliser le fonds de roulement (réserve) pour l'exécution du budget 2023 dans la mesure où il a d'ores et déjà été annoncé que les participations ne seraient pas réévaluées en 2023.



4. PERSPECTIVES

4.1 DÉPENSES EXCEPTIONNELLES A PRÉVOIR en 2024

La situation particulière du SMANM, avec un bureau hors du territoire national, amène un certain nombre de dépenses atypiques.

Au vu de la rareté des logements et des prix très élevés des locations sur Jersey, le SMANM met à disposition de ses agents des logements pour nécessité de service et est donc locataire d'espaces commerciaux comme privés :

- Immeuble au 71 Halkett Place (local commercial : bureaux, salle de réunion, local privatif : appartement direction)
- Appartement Flat 5, 7 Nelson Street (appartement d'1 chambre pour l'assistante + place de parking)

La législation jersiaise amène des contraintes locatives particulières. Le bail actuel de l'immeuble « SMANM » (71 Halkett Place) comprend :

- une obligation du locataire de s'acquitter de ravalement intérieur/extérieur tous les 4 ans.
A noter que, si des éléments défectueux sont constatés durant la pose des peintures, ils devront être obligatoirement changés (exemple encadrement de fenêtres vermoulue...).
- une révision périodique des montants des loyers (tous les 4 ans), en fonction de l'inflation et pouvant aller jusqu'à 10%.

2024 sera l'année du terme des baux locatifs commerciaux et privés, et entrainera par conséquent les dépenses suivantes :

- Continuité de renégociation ou à minima consultation concernant le bail de l'immeuble (frais d'avocat)
- Travaux de rénovation intérieurs/extérieurs (environ 10 000€)
- Recherche d'un nouvel appartement pour l'assistante ?
Le propriétaire a signifié son intention de vendre le bien prochainement.
- Nouveaux baux = révision/augmentation des loyers



4. PERSPECTIVES

4.2 DES DÉPENSES A PRÉVOIR DANS LE FUTUR

La conclusion de nouveaux baux dès 2024 entrainera une révision à la hausse des loyers de façon périodique, ainsi que de nécessaires travaux de ravalement : à prévoir et anticiper également dans les budgets des années à venir.

Pour rappel, lors des futurs recrutements, des visa/permis de travail seront désormais obligatoires pour l'embauche de ressortissants européens afin qu'ils puissent travailler à Jersey dans des emplois qualifiés. Cette législation impose également un salaire plancher pour les employés qualifiés de £30 000 par an (brut jersiais correspondant au net imposable français).

Le SMANM, bien que structure étrangère employant des agents sous le droit français, devra se soumettre à ces nouvelles obligations pour l'emploi de tout européen n'ayant pas le « Settle Status » (arrivé avant le Brexit sur le territoire britannique ou des dépendances de la couronne).

Si cela ne concerne pas les 2 agents actuellement en poste (arrivés à Jersey avant le Brexit). Tout nouveau recrutement devra respecter les nouvelles règles :

- Permis de travail (SMANM) de £280 à £580
- Visa £610 (remboursement par le SMANM ?)

DEPUIS LE BREXIT

➤ Nouvelles restrictions pour l'embauche de ressortissants européens* arrivés après le Brexit

* Le salaire annuel doit être supérieur à £30 000 par an (brut jersiais correspondant au net imposable français).
 * Les permis de travail doivent être obtenus localement par l'employeur.
 * Les visas doivent être obtenus par l'employé via le Home Office britannique.

➤ Procédures payantes obligatoires :

- ✓ Permis de travail (doit être obtenu localement par l'employeur)
- ✓ Visa (doit être obtenu par l'employé via le Home Office britannique)

Les types de permis de travail	Accès à l'emploi	Installation permanente
Temporary work permit Seasonal route / 3 ans max • Agriculture / Pêche • Hôtellerie restauration		
Temporary work permit / 1 an (renouvelable 4 ans max) • Construction		
Skilled Work Permit / 3 ans (renouvelable) (employé qualifié) <u>Seule catégorie de permis possible pour les futurs recrutements du SMANM</u>		

➤ Liste définie des emplois possibles et conditions particulières pour chaque catégorie

Le comité syndical est invité à prendre acte du présent débat d'orientations budgétaires.